

Matières acceptées

SANS FRAIS

Béton, briques et asphalte
 Bois
 Déchets et déchets encombrants
 Plantes nuisibles
 Pneus avec et sans jantes (48.5" et moins)
 Recyclage (bac bleu)
 Réemploi
 Résidus verts
 Terre de remplissage
 Sièges d'auto pour enfants
 Tubulures d'érablière sans métal
 Peinture-huile
 Huile (contenant vide)
 Produits à base de pétrole
 Bases et acides
 Toxiques et oxydants
 Aérosols
 Fluorescents
 Piles
 Plastique agricole
 Appareils réfrigérants
 Amiante

Matières acceptées

SANS FRAIS (suite)

Batteries de véhicules
 Cartouches d'encre et cellulaires
 Extincteurs
 Huile à friture
 Gaz propane (30 livres et moins)
 Vêtements
 Électronique
 Lunettes
 Métaux
 Matériaux de construction (sans bardeau)

Matière acceptée

AVEC FRAIS

Matériaux de construction
 avec bardeau ----- 3,15 \$/pied cube

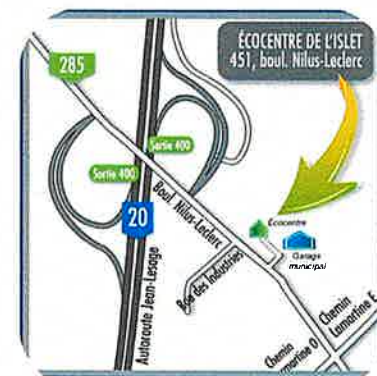
Horaire résidentiel

Horaire hivernal : jusqu'au 8 mars 2025
Horaire estival : 11 mars au 6 décembre 2025
 Fermé du 7 au 12 décembre 2025
Horaire hivernal : dès le 13 décembre 2025

	Horaire estival	Horaire hivernal
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9 h à 16 h	Fermé
Mercredi	12 h à 17 h	Fermé
Jedi	12 h à 17 h	Fermé
Vendredi	9 h à 16 h	Fermé
Samedi	9 h à 16 h	9 h à 15 h
Dimanche	Fermé	Fermé

L'écocentre sera fermé en 2025 :
 les mardis 22 avril, 20 mai, 24 juin, 1er juillet,
 2 septembre, et 14 octobre, ainsi que les
 samedis 27 décembre et 3 janvier (2026).

Industries, commerces et institutions :
 Pour les produits RDD seulement.
Horaire estival : mercredi 7h30 à 10h30
Horaire hivernal : variable (sur appel)



Réemploi

Les objets réutilisables sont récupérés à l'écocentre et mis à la disposition des clients à bas prix dans le but d'encourager leur réutilisation.

- Pour connaître l'inventaire, rendez-vous directement à l'écocentre.
- Les articles achetés devront être emportés immédiatement.

Admissibilité

Clients admis :

- les clients résidentiels ayant une preuve de résidence recevable de l'année en cours, telle que : permis de conduire avec adresse locale, compte de taxes ou bail locatif, compte de services publics et permis/certificats;
- les clients ICI légers seulement (clients industriels, commerciaux et institutionnels dont les volumes sont faibles), selon la tarification en vigueur.

Clients non admis :

- les clients appartenant à la catégorie des entreprises de la construction.

Matières refusées

- x Carcasses d'animaux
- x Armes et munitions
- x Gaz propane de plus de 30 livres
- x Dormants de chemins de fer
- x Acide picrique
- x Acide fluorhydrique
- x Déchets biomédicaux et pathologiques
- x Déchets radioactifs
- x Cyanure
- x BPC
- x Produits de laboratoire
- x Pneus peints

Règlements

Les clients doivent trier, déposer et décharger eux-mêmes leurs matières, aux endroits appropriés.

Les clients venant se procurer des articles au réemploi ne sont pas admis dans les espaces prévus au déchargement de matières résiduelles.

La Municipalité de L'Islet se réserve le droit d'imposer une limite aux résidents dans des cas spéciaux.





Dépliant 2025

Écocentre L'Islet

— **Secteur résidentiel**
Municipalités de
L'Islet
Saint-Aubert
Saint-Cyrille-de-Lessard
Saint-Jean-Port-Joli

Informations importantes

 451, boulevard Nilus-Leclerc
L'Islet (Québec) G0R 2B0

 418 234-6312 (mardi au samedi)

 ecocentre@lislet.com

 www.lislet.com

 **Paiement en argent comptant seulement**